

Alors, monsieur l'Orateur, j'ai voulu demander si le secrétaire d'État avait eu des échos de cette émission et si elle avait reçu des protestations de la part des citoyens du nord-ouest québécois. Je voudrais ici, pour appuyer mes paroles, citer un article de fond qui a paru dans *L'Écho* le 1^{er} novembre et qui a été reproduit dans le journal *La Frontière* le 8 novembre. Je lirai la première partie de cet article qui se passe de commentaires:

L'air de nos maisons a été pollué par une émission en provenance de Radio-Nord; le mot pollué n'est pas trop fort pour exprimer notre ressentiment, notre déception, notre amertume à la suite du visionnement du programme «Blanc sur Noir» annoncé avec fracas depuis des semaines.

On peut partager ou ne pas partager la politique du député de Rouyn-Noranda, monsieur Antonio Flamand, approuver ou désapprouver sa conduite en temps qu'homme public, tout cela ne donne pas le droit de se constituer en juge d'instruction, d'être en même temps l'accusateur public et le juge, et surtout de cracher l'insulte à la face d'un homme et d'une population en tentant de se faire passer pour journaliste.

La semaine dernière, nous avons déploré, à la suite de plusieurs plaintes, la disparition de l'émission «Le sel de la semaine» pour faire place à un programme local; on a sans doute voulu nous saler pour longtemps en montrant un spectacle qui n'aurait même pas eu sa place dans un vaudeville, l'acte principal qu'on a voulu monter en épingle étant *sub judice*, ce qui veut dire, en termes journalistiques et pour tout le monde itou, qu'on n'a pas le droit d'en discuter.

Or, ici, je voudrais dire qu'à la suite de cet article de fond, le directeur ou le président de Radio-Nord a fait une rectification à l'effet que ce programme «Blanc sur Noir» ne remplaçait pas «Le sel de la semaine» mais plutôt une autre émission provenant de Radio-Canada dont le titre est «Dossiers».

Alors, à la suite de tout ceci, on a reçu un déluge de protestations. La dernière protestation de force et la plus importante—elle est sans doute venue aux oreilles du secrétaire d'État ou, du moins, à celles du BGR—vient de la ville d'Amos et a été inscrite dans une résolution qui a été adoptée lors d'une des récentes assemblées du conseil de cette ville. Je cite les attendus de cette résolution pour les consigner au compte rendu officiel et en faire part au secrétaire du ministre:

«Attendu que Radio-Nord Inc. a, le 30 octobre 1967, à 10.00 heures p.m., malgré de nombreuses protestations du public, remplacé l'excellente émission le «Sel de la Semaine» en provenance de Radio-Canada par son programme «Blanc sur Noir» décevant ainsi encore une fois les populations desservies par Radio-Nord Inc.;

«Attendu que «Blanc sur Noir» ce 30 octobre dernier fut tout simplement une insulte faite à la population, vu la conduite de deux soi-disant journalistes du nom de Dexter et Bouchard qui, l'émission durant, ont tout essayé et de la façon la plus vulgaire pour ternir la réputation de leur invité, député de Rouyn-Noranda, monsieur Antonio Flamand;

[M. Laprise.]

«Attendu que la direction de Radio-Nord Inc. aurait pu annuler cette émission qui ne passait pas en direct;

«Attendu que par cette émission scandaleuse et outrageante, Radio-Nord Inc. a démontré une fois de plus qu'elle ne peut desservir efficacement les populations du Nord-Ouest québécois, qui, payant des taxes au gouvernement fédéral, ont, elles aussi, droit au service complet de Radio-Canada pour la télévision et la radio;

«Attendu que la ville d'Amos désire se joindre aux villes de Chibougamau, Chapais et Matagami pour demander, elle aussi, un service complet de Radio-Canada pour la radio et la télévision;

«A ces causes, il est proposé par l'échevin Jean-Hughes Boutin, secondé par l'échevin Jacques Bourgeois et résolu à l'unanimité que demande soit faite au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion pour qu'une enquête soit ouverte sur les agissements de Radio-Nord Inc., à propos du programme «Blanc sur Noir» du 30 octobre 1967, et qu'une demande soit aussi faite au dit Bureau des gouverneurs pour que Radio-Canada donne un service direct et complet de radio et télévision à toute la population du Nord-Ouest québécois.»

Monsieur l'Orateur, j'espère que le secrétaire d'État prendra connaissance de cette résolution, l'étudiera et y donnera suite.

Je voudrais ajouter que depuis de nombreuses années même, particulièrement les fins de semaine, on nous casse la tête avec des programmes de yé-yé, de go-go et de no-no qui ne sont écoutés que par quelques enfants; au fait, ce ne sont pas tous les enfants qui écoutent ces émissions, qui sont pourtant présentées pour eux.

Alors, je pense que Radio-Canada devrait desservir cette région-là, du moins pour le moment, par la radio à fréquence modulée, qui pourrait non pas énerver la population par une musique abstraite, mais l'aider à se cultiver par une musique ayant vraiment de la valeur, bref, par des émissions de valeur.

J'appuie fortement la demande des autorités de la ville d'Amos pour que Radio-Canada desserve cette région d'Amos comme d'autres régions, partout au Canada, puisque nous payons des taxes comme les autres.

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, après avoir lu dans les journaux du nord-ouest du Québec, *L'Écho* et *La Frontière*, tout ce qui s'est écrit au sujet de cette fameuse émission «Blanc sur Noir» du 30 octobre dernier, au poste CKRN-TV, après avoir entendu plusieurs commentaires et, surtout, après l'exposé de l'honorable député de Chapleau (M. Laprise), je comprends très bien l'indignation du député et d'une bonne partie de la population du nord-ouest québécois, à la suite de cette émission télévisée.

Cependant, je dois dire à l'honorable député de Chapleau que l'honorable secrétaire d'État n'a pas été avisée d'aucune façon, soit par requête, soit par résolution de quelque corps public que ce soit, d'une demande